

# JOURNÉES DES ÉCRITURES DE CLUNY 15 au 17 SEPTEMBRE 2017



## CONCOURS DE POÉSIE

OUVERT AUX ADULTES

ACADÉMIE  
M<sup>de</sup> ACON



### RÈGLEMENT

**Pour s'inscrire, remplir le bulletin d'inscription au verso du flyer officiel et l'envoyer au Secrétariat de l'Association « JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY », C/O Mme Ducray, Le Villars 71520 TRIVY**

Article 1 : Dans le cadre des JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY, qui se dérouleront les 15, 16 et 17 septembre 2017, il est proposé un concours de poésie ouvert à tous, selon les modalités décrites ci-après.

Article 2 : La participation est de 10 €, chaque candidat pouvant remettre deux textes maximum. La participation est payable lors de l'envoi de la (ou des) copie(s), accompagnée du bulletin d'inscription.

Article 3 : Les poèmes, en vers ou en prose, devront tenir sur une page 21 x 29,7 dactylographiée en noir sur fond blanc, et en police facile à lire.

Article 4 : Le thème imposé cette année est « **Septembre** ».

Article 5 : Les textes, accompagnés du bulletin d'inscription, devront être envoyés, sous enveloppe cachetée, au Secrétariat de l'association JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY C/O Mme DUCRAY, Le Villars, 71520 TRIVY, avant le 30 juin 2017.

Article 6 : Afin de préserver l'anonymat des candidats, leur nom, prénom, téléphone, adresse électronique et adresse postale devront être inscrits dans le **coin en bas à droite au verso de la feuille**. Le secrétariat masquera cette information et affectera un numéro à l'œuvre, avant de la transmettre au jury.

## **JOURNÉES DES ÉCRITURES DE CLUNY 15 au 17 SEPTEMBRE 2017**

Article 7 : Les textes seront transmis en juillet à un jury de 7 personnes qui comprendra notamment un membre de l'Académie de Mâcon, un membre du Conseil municipal de Cluny, un membre du Bureau de l'association JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY, un libraire et au moins un professeur de lettres.

Article 8 : Trois PRIX seront décernés assortis de bons d'achats à valoir dans les librairies de Cluny (1<sup>er</sup> prix = 150 €, 2<sup>ème</sup> prix = 100 €, 3<sup>ème</sup> prix = 50 €). Les textes primés pourront être publiés dans la presse et les lauréats recevront un diplôme de la Ville de Cluny.

Article 9 : Les participants primés seront informés par courrier postal à leur adresse, au plus tard le 5 septembre 2017, et ils seront invités à venir à la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu le **samedi 16 septembre à 16h00 aux Ecuries de Saint-Hugues** à Cluny, à l'occasion de la conférence de presse des JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY.